

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** – **Modes doux** : Convention d'objectifs et de moyens avec le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) portant sur l'organisation du Vélo village 2020

Rapporteur : Laurence LEMÂÎTRE

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération et le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) travaillent en partenariat sur des événements autour de la pratique du vélo et notamment l'Écureuil et le Vélo village.

Manifestation grand public destinée à promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes, les deux précédentes éditions du Vélo village, combinant la bourse aux vélos, la présentation des nouveautés technologiques par les vélocistes et les animations familiales affichent un bilan positif. Il est ainsi proposé de reconduire cette manifestation le 4 avril prochain et de poursuivre le partenariat avec le CVAC. Il est proposé de thématiser l'édition 2020 sur le handicap et la pratique du vélo.

Vienne Condrieu Agglomération et le CVAC sont co-organisateur de l'événement. Le CVAC assure la partie commercialisation et mobilisation de bénévoles, l'Agglo assume le prêt de matériel, les animations et les volets administratifs et communication.

La convention d'objectifs et de moyens entre le CVAC et Vienne Condrieu Agglomération définit les dispositions techniques et les missions de chacun relatives à l'organisation et au bon déroulement de cet événement. Cette convention n'intègre pas de volet financier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

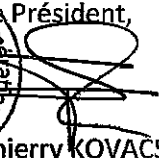
APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) portant sur l'organisation du Vélo Village le samedi 4 avril 2020 sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

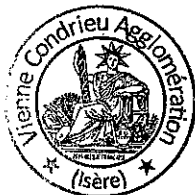
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 03 FEV. 2020
et a été publiée le 03 FEV. 2020

Pour extrait certifié conforme


Président,
Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR